

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communes de La Chapelle Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Reussintes, Rohaire.

## PLAN DE ZONAGE

### Plan d'ensemble de la commune de LAMBLORE

1/5 000<sup>ème</sup>

0 25 50 100 250 m

Elaboration du PLUI  
Document arrêté le :  
Document approuvé le :

Modifié les : Mis à jour les : Edition :

IngESPACES aménagement, participatif, l'urbanisme  
Cité Descartes  
23, rue Alfred Nobel  
71400 Champs Sur Marne  
Tél : 01 64 61 86 24



- Limite de zone et de secteur
- Zone UA : zone urbaine ancienne
- Secteur UAe : maison de retraite
- Zone UB : zone urbaine récente
- Secteur UBa : secteur inclus dans le périmètre de protection des monuments historiques
- Zone UE : zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
- Zone UX : zone urbaine à vocation d'activités
- Zone Uanc : zone urbaine assainissement non collectif
- Zone 1AUh : zone à urbaniser (vocation dominante habitat)
- Zone 1AUx : zone à urbaniser (vocation activités)
- Zone 2AU : zone à urbaniser à long terme
- Zone A : zone agricole
- Secteur Ah : secteur agricole présentant un habitat dispersé existant
- Zone N : zone naturelle
- Secteur Nh : secteur naturel présentant un habitat dispersé existant
- Secteur NI : secteur naturel voué à un aménagement pour loisirs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Eléments remarquables à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Haie à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Plan d'eau protégé au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Nouvelle construction non dessinée au cadastre
- Exploitation agricole en activité
- Bâti agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination après accord de l'exploitant
- Zone humide
- Zone de risques de cavités souterraines
- Zone de risques de marnières
- Périmètre de protection rapprochée du captage d'alimentation en eau potable au lieu-dit "Le Plessis"

Repère	Destination	Bénéficiaire	Surfaces
1	Aménagement d'un espace vert et de loisir	Commune	19 130 m <sup>2</sup>
2	Projet d'extension du cimetière	Commune	2 280 m <sup>2</sup>
3	Réalisation de logements sociaux (Article L123-2b)	Commune	3 800 m <sup>2</sup>
4	Projet d'extension du cimetière	Commune	5 500 m <sup>2</sup>